

Valonne Chirens St-Sulpice-des-Rivoires
La Bâtie-Divisin Tullins Billieu Charavines
Charancieu Montferrat Merlas
Saint-Bueil Le Pin Saint-Aupre Saint-Geoire-en-Valdaine
Voiron La Murette Vourey Saint-Cassien La Buisse
Saint-Etienne-de-Crossey Coublevie

Pays Voironnais

Journal

mai 2006

N° 134

dossier

Maintien à domicile, les clés pour bien vieillir chez soi

**Mieux
se déplacer
demain**
Une plaquette est
jointe dans ce journal



Spacia



www.paysvoironnais.com

édito



En 1900, l'espérance de vie d'une femme française à sa naissance était inférieure à 50 ans (49,7 ans) : elle est aujourd'hui de près de 83 ans (82,9 ans). Avec une espérance de vie de 75,8 années, les hommes ont eux gagné 29,9 ans en un siècle.

Au phénomène qualitatif s'ajoute le phénomène quantitatif. 12,5 millions de Français étaient âgés d'au moins 60 ans au 1^{er} janvier 2004. Leur part dans la population était de 20,7% contre 18% en 1970 et 12,7% au début du XX^e siècle. Les plus de 65 ans représentent quant à eux, 16,2% de la population soit 10 millions de personnes. Parmi ceux-ci : 4,5 millions ont 75 ans et plus mais en 2050, ils seront entre 11 et 12 millions. Quant aux personnes de plus de 85 ans, leur nombre aura quadruplé au milieu du siècle pour avoisiner les 5 millions.

Cette révolution démographique représente pour tous un immense défi :

- **Au plan sociétal** avec désormais la cohabitation de 4 générations au sein d'une même famille alors que jusqu'au début du XX^e siècle, on en comptait le plus souvent que 2 (parents, enfants). On perçoit bien les différences de vision voire les risques de tension que cette cohabitation est susceptible de générer.

- **Au plan social** également avec la nécessité d'accompagner de plus en plus longtemps un nombre de plus en plus important de personnes âgées d'où la nécessité de créer les services mais aussi les équipements (notamment en matière d'habitat) nécessaires.

- **Au plan économique** enfin avec une diminution du nombre des actifs. D'ores et déjà, 6 Français sur 10 ne travaillent pas au sens où ils n'ont pas d'activité professionnelle rémunérée. Selon un rapport récent de la commission européenne, faute de réformes, la charge que représenteraient les dépenses publiques pour les retraites et la santé augmenterait en moyenne de 4 points de Produit Intérieur Brut dans les 25 pays de l'Union Européenne. Pour la France, l'augmentation serait de 3 points, ce qui correspondrait à une dépense supplémentaire de 50 milliards d'euros.

Bien évidemment, l'enjeu économique ne se limite pas à l'équilibre des caisses de retraites et des comptes de la Sécurité Sociale. Avec une augmentation de plus de 15% des plus de 75 ans et surtout de plus de 50% des plus de 85 ans d'ici 2010, le Pays Voironnais devra lui aussi consentir un effort important. Une fois encore, compte tenu des enjeux et des sommes à mobiliser, la réponse sera forcément intercommunale.

Gérard Simonet,
Président de la Communauté du Pays Voironnais

actu p.3
En juin, les commerces font l'événement!
Strictement réservé aux femmes! ■
Pôle d'échanges de Rives : ça démarre! ■
Centr'Alp aussi fait du tri! ■

dossier p.5
■ Maintien à domicile, les clés pour bien vieillir chez soi
■ Propos : Bernard Gassaud,
Vice-Président chargé de la Solidarité sociale et familiale

infos pratiques p.8
Environnement : le Pays Voironnais fête le Développement Durable ■
Alimentation en eau potable : eau potable : que payez-vous ? ■
Transports et déplacements :
Améliorer la sécurité : des travaux sont engagés ■
Mieux se déplacer demain ■

ce qui fait débat p.11
Le Haut Débit en Pays Voironnais : un pari pour l'économie et l'emploi! ■

tribune libre p.11

en bref



● ZOOM SUR LES MÉTIERS

Les métiers de la métallurgie et de la construction mécanique seront à l'honneur du prochain zoom organisé par la Maison de l'Information de la Formation et de l'Emploi, le **jeudi 18 mai 2006 à 8h45** dans ses locaux.

Venez rencontrer les professionnels et découvrir l'ensemble des métiers de ce secteur : outilleur, chaudronnier, soudeur, régleur, opérateur, conducteur et pilote de machines à commandes numériques, mécanicien décolleteur, technicien bureau d'études, de production, de maintenance, dessinateur, ingénieur.

Les organismes de formation intervenant dans cette discipline et des entreprises seront présents. Il y aura également des témoignages de jeunes apprentis ; des visites d'entreprises et des entretiens de recrutement sont prévus l'après-midi.

Cette journée d'information est ouverte à tous.

Pour plus de renseignements :
04 76 93 17 18.

● VOUS VOULEZ CRÉER VOTRE ENTREPRISE ? : NOUS VOUS CONSEILLONS

Avant de vous engager dans cette aventure, venez participer à une réunion d'information collective organisée par la Communauté du Pays Voironnais. Des informations pratiques, des conseils, les écueils à éviter, les principaux interlocuteurs : une mine de renseignements pour mettre en œuvre votre projet. Les prochaines réunions auront lieu le **mardi 23 mai 2006 de 14h à 17h**, dans les locaux du Pays Voironnais. L'inscription est obligatoire, le nombre de places est limité à 15 personnes par session : **04 76 93 17 19 (Service économique du Pays Voironnais)**.

● PRENEZ EN MAIN VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

• Faites le bilan de vos compétences

Vous avez plusieurs années d'expérience et vous souhaitez faire le point sur votre parcours ou (re)définir un projet professionnel ? Le Bilan de compétences est là pour cela. Pourquoi et comment faire ? Comment se déroule-t-il ? Qui peut en bénéficier ? Quelle prise en charge financière possible ? Pour répondre à toutes ces questions et vous présenter ce dispositif, la MIFE du Pays Voironnais, en partenariat avec le CIBC de Grenoble, le CEPFI/AFPI de Moirans et l'ANPE de Voiron, organise une réunion d'information le **jeudi 18 mai 2006 à 18h** dans les locaux du Pays Voironnais.

• Validez votre expérience...

Vous avez au moins 3 ans d'expérience professionnelle ou de bénévolat dans un domaine d'activité où vous avez développé des compétences, vous souhaitez obtenir un diplôme, un titre ou un certificat qui les valide. La Validation des Acquis de l'Expérience est une nouvelle possibilité d'obtenir un diplôme. Comment se passe une démarche de validation ? Qui peut en bénéficier ? Pourquoi faire ? Comment s'y prendre ?... Une réunion d'information est organisée par le Relais Territorial VAE - Centre Isère, le **vendredi 19 mai 2006 à 15h**, au Centre Social de Saint-Laurent-du-Pont.

Ces 2 réunions sont accessibles, sans inscription préalable, à toute personne souhaitant des informations. Pour plus de renseignements : la MIFE du Pays Voironnais 04 76 93 17 18.

● LES FEMMES SE METTENT AU VERT

Une matinée d'information destinée spécialement aux femmes est organisée le **mardi 13 juin prochain à partir de 9h**, sur les métiers de l'agriculture, « les métiers verts ». La matinée sera consacrée



à des témoignages de femmes qui occupent des postes dans ce domaine d'activité. Parmi les métiers présentés : une employée des espaces verts d'une commune, une paysagiste, une agricultrice, une chef d'entreprise qui présentera les métiers de l'horticulture... Nous reviendrons plus en détail sur cette matinée d'information dans le prochain journal du mois de juin. Cette réunion est accessible sans inscription préalable à toute personne intéressée pour découvrir ce secteur professionnel ou valider un projet. Pour plus de renseignements, contactez Anne-Laure Richon : 04 76 93 17 18.

● EMPLOI SAISONNIER : UNE AUTRE FAÇON DE TRAVAILLER

Vous avez plus de 18 ans et vous êtes mobile ? Vous êtes attirés par les métiers de l'agriculture, l'hôtellerie, la restauration ou encore l'animation, été comme hiver : l'emploi saisonnier peut vous intéresser. Pour acquérir ou diversifier votre expérience professionnelle, valider votre projet professionnel ou encore consolider vos acquis, l'emploi saisonnier est une réponse adaptée à votre recherche d'emploi. Pour en savoir plus sur ce dispositif, une permanence ouverte à tous, animée par Brigitte Lukasiewicz, est organisée tous les mercredis matins, à 9h, à la MIFE du Pays Voironnais. Tél. : 04 76 93 17 18.



● TOURISME D'AFFAIRES : L'OFFRE DU PAYS VOIRONNAIS

Pour la 2^e année consécutive, la Communauté du Pays Voironnais édite avec l'Union des Industries et des Entreprises de la Région Voironnaise, une plaquette d'information sur le Tourisme d'Affaires. Au menu : des lieux de séminaires et des restaurants, des pauses gourmandes, des activités sportives et enfin des agences réceptives prêtes à faciliter l'organisation de séjours professionnels.

Pour vous procurer la plaquette du Tourisme d'Affaires : Office de Tourisme du Pays Voironnais à Voiron et à Charavines, tél. : 04 76 05 00 38 ou 04 76 06 60 31 ; www.paysvoironnais.info

Directeur de publication : Claude Mahier ● Conception : New Deal ● Rédaction : Agnès Kermorgant, New Deal ● Illustrations : J.-P. Djivanidès, Éco-Emballages, M. Gracia ● Photos : Pays Voironnais ● Impression : Imprimerie des Deux-Ponts ● La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais regroupe les communes de Billieu, Charancieu, Charavines, Charnècles, Chirens, Coublevie, La Bâtie-Divisin, La Buisse, La Murette, Le Pin, Massieu, Merlas, Moirans, Montferrat, Paladru, Pommiers-La-Placette, Réaumont, Rives, Tullins, Saint-Aupre, Saint-Blaise-du-Buis, Saint-Bueil, Saint-Cassien, Saint-Étienne-de-Crossey, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Jean-de-Moirans, Saint-Julien-de-Ratz, Saint-Nicolas-de-Macherin, Saint-Sulpice-des-Rivoires, Velanne, Voiron, Voissant, Voreppe, Vourey ● Tirage : 38 500 ex. ● Imprimé sur papier recyclé ● Dépôt légal à parution ● ISSN en cours.

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais - 40, rue Mainssieux - BP 363 - 38511 VOIRON cedex
Tél. : 04 76 93 17 71 - Fax : 04 76 93 17 74 - e-mail : agnes.kermorgant@paysvoironnais.com

En juin, les commerces font l'événement! Strictement réservé aux femmes!

En juin, les commerces du Pays Voironnais s'habillent en rose et vert et dédient leurs journées « **Aux plaisirs des dames** ». À l'initiative de la Communauté d'agglomération et en partenariat avec les unions commerciales, l'événement sera l'occasion de lier **jeux, bien-être et animation** dans les commerces de proximité.



Du 2 au 25 juin, le Pays Voironnais vit pour les femmes. En cette période d'effervescence footballistique et de pré-vacances estivales, rien de tel pour ces dames que de se détendre et prendre soin d'elles. Au programme : mise en beauté, conseils, cadeaux... tout est là pour vous chouchouter ! Pendant 3 semaines, les commerces font leur animation et un village « bien-être » prend place rien que pour vous. Oubliez vos hommes devant la télé, et profitez, Mesdames, de ce mois de juin qui vous est dédié !

Pendant toute la durée de l'événement, chaque commerce participant proposera ainsi des services ou des offres spécialement dédiés à sa clientèle féminine. Des jeux seront aussi organisés et vous permettront de gagner de nombreux cadeaux : voyages, bagagerie, cosmétiques...

Un village « bien-être » sera installé les vendredis et samedis du mois de juin. Itinérant, il vous donnera rendez-vous dans différents lieux du Pays Voironnais. Le village « Aux plaisirs des dames » vous proposera différentes prestations beauté, assurées notamment par les commerçants locaux. Des conseils et autres services seront aussi offerts aux visiteuses du village : relooking, beauté, forme...

Pour accéder au village qui leur est réservé, les femmes auront préalablement retiré et fait tamponner un PASS dans l'un des commerces participants du Pays Voironnais. Des PASS d'accès seront également diffusés dans une édition de Version Fémina, le magazine féminin du Dauphiné Libéré.

Un programme détaillé de l'événement sera prochainement disponible. À bientôt !

Le village itinérant

Aux PLAISIRS des DAMES

Profitez de ce mois de juin pour vous refaire une beauté ! Un village spécialement conçu pour vous... Un espace de bien-être, de beauté et d'esthétique... Vous trouverez par exemple :

- > un coiffeur/visagiste qui vous conseillera sur la coupe adaptée à votre forme de visage ;
- > une esthéticienne qui vous renseignera sur les soins du visage, l'application de crèmes de soin...
- > une pause détente avec une relaxation par le toucher (massages) ;
- > un nutritionniste/diététicien pour vous conseiller sur l'alimentation, et dresser un bilan de vos habitudes alimentaires ;
- > des conseillers sportifs/remise en forme pour bien préparer votre été ;
- > des maquilleurs avec des conseils maquillage, décoration par le tatouage éphémère, application de spray autobronzant...

Prestations indicatives non contractuelles.

Le village et l'équipe sur les centres commerciaux seront présents à Voiron, Rives, Voreppe, Tullins, Moirans, Saint-Geoire-en-Valdaine et Montferrat. Les dates respectives des rendez-vous village vous seront communiquées ultérieurement.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de soutien au commerce de proximité développée par le Pays Voironnais dans le cadre de sa politique économique (cf. *Journal du Pays Voironnais n° 119 - janvier 2005*). L'objectif est en effet de participer, en étroite collaboration avec les unions commerciales, à la mise en place d'actions d'envergure en faveur du commerce local. Grâce à des opérations thématiques originales comme « Aux plaisirs des dames », il s'agit de promouvoir l'image et l'attractivité du commerce du Pays Voironnais.

À n'en pas douter, ces quelques semaines seront placées sous le signe de la gaieté et du bien-être, et satisferont commerçants et clientes !



Martin Cargino,
Président de
l'UCEV
Union Commerciale
des Environs de Voiron

“ L'événement est une bonne chose pour les commerçants. Le Pays Voironnais s'engage en effet dans une opération d'envergure qui serait impossible à réaliser par les seuls commerçants. Cette animation va profiter d'une large communication qui, nous l'espérons, attirera les clients. Pour sa réussite, il faut que tout le monde joue le jeu. Les commerçants doivent se mobiliser et les clients participer. Il est important que chacun s'associe à ce type de démarche pour créer une vraie volonté et une vraie dynamique. En allant tous ensemble dans le même sens, nos efforts profiteront encore plus.

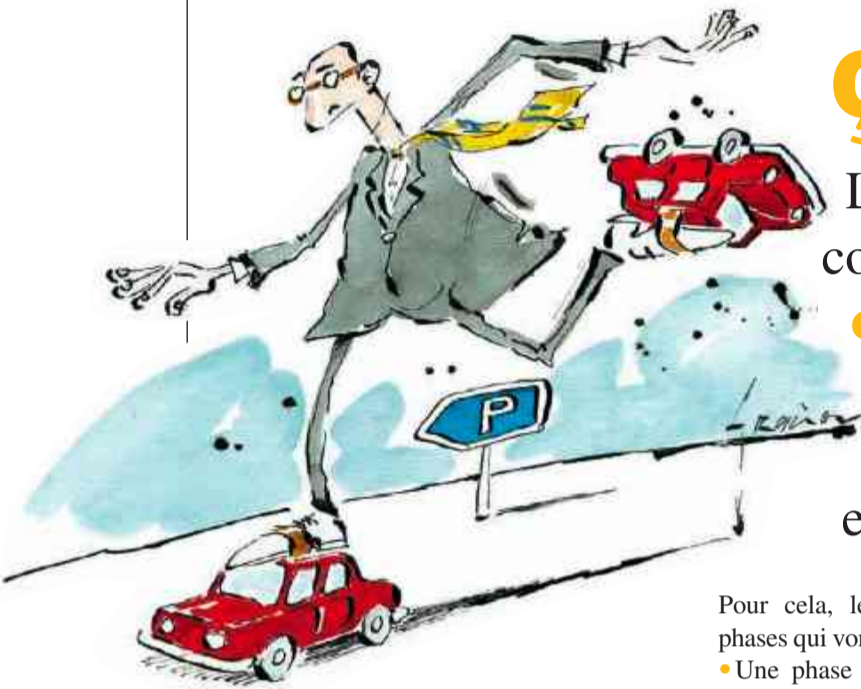
Au-delà du côté événementiel de l'opération, il s'agit véritablement de mettre en lumière le commerce local. Cette action ciblée est une occasion de faire la promotion de nos commerces, de nos métiers, de nos produits. Je pense qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Il est important pour que le commerce perdure de l'aider à se faire connaître, et bien sûr, sur toutes les communes du Pays Voironnais. Je dirais même que nos commerces, avec nos prix et nos produits, sont aussi un moyen pour aider les gens à mieux vivre dans le Pays Voironnais.

Les difficultés des petits commerçants, et notamment dans les petits villages et dans les zones rurales, viennent du fait qu'ils peuvent avoir du mal à se développer parce qu'ils sont isolés et n'ont pas les moyens de se faire connaître. Je crois, et c'est dans cet esprit que l'UCEV travaille depuis de nombreuses années, que chaque commerçant doit pouvoir faire découvrir son magasin, son métier, ses produits, ses spécialités ou ses qualités.

Les habitants doivent aussi s'impliquer peut-être plus ; c'est grâce à eux que le petit commerce peut vivre ; et c'est grâce au petit commerce, que vivre dans nos communes est aussi plus agréable. Alors, pour commencer Mesdames, nous vous attendons toutes dès le 2 juin ! ”



Pôle d'échanges de Rives : ça démarre !



Les travaux sur la gare de Rives vont s'engager. Objectif : constituer un véritable pôle multimodal pour **favoriser les échanges entre les différents modes de transport** et **faciliter l'usage du train**. Le projet, mené par le Pays Voironnais en partenariat avec la commune, sera réalisé en plusieurs phases dont la première démarre en juin prochain.

Dans le cadre de ses compétences transports et aménagement du territoire, le Pays Voironnais engage une action globale sur les gares des centres urbains. L'objectif est de favoriser d'une part, l'intermodalité de ces pôles d'échanges, et d'autre part, l'accessibilité aux gares (services, commerces, accès...). Rives est donc le premier chantier à être engagé. Il s'agit de développer la gare en pôle multimodal tout en requalifiant le quartier.

Pour cela, le projet comporte plusieurs phases qui vont s'échelonner dans le temps :

- Une phase préparatoire, devant débuter en juin prochain, nécessite la démolition du bâtiment d'entrepôt de la SNCF pour permettre l'aménagement d'une plateforme de stationnement provisoire sur l'emplacement futur d'un nouveau parking. Son ouverture au public est programmée pour fin septembre, début octobre.
- La phase 1 porte sur l'aménagement de stationnements sur les avenues Jean Moulin et de Chartreuse. Les travaux, prévus d'octobre à début janvier 2007, devraient permettre la création de 100 à 150 places de parking, selon les options.

- La phase 2 concerne la construction d'un parking en « ouvrage ». Ce nouveau parking offrira, sur deux niveaux, 140 places de stationnement. Sa réalisation est prévue entre janvier et octobre 2007.

- La phase 3 est relative au réaménagement de l'avenue Charles de Gaulle, avec la réalisation d'aménagements de sécurité et de 20 places de stationnement. Les travaux devraient durer de juillet à novembre 2007.

- La phase 4 est consacrée à la restructuration du parvis de la gare ainsi que l'aménagement d'une plateforme intermodale (bus, taxis, dépose-minute...). Elle se déroulera entre janvier et juillet 2008.

Une première réunion publique organisée le 12 avril dernier a permis de présenter l'ensemble du projet aux habitants de Rives et aux usagers de la gare.

Le Pays Voironnais et la Ville de Rives étudient actuellement les solutions à mettre en place afin de minimiser les perturbations pour les automobilistes et pour les usagers de la gare.

Ceux-ci, ainsi que les riverains, seront régulièrement informés de l'avancée des travaux et des modifications apportées au fonctionnement du quartier et des abords de la gare. Merci d'avance de votre compréhension !

Centr'Alp aussi fait du tri !

Pour proposer aux professionnels un service de qualité en matière de **gestion des déchets**, le Pays Voironnais met en place **le tri sélectif sur Centr'Alp**. Comme les habitants, les acteurs économiques sont désormais équipés pour répondre à leurs obligations.*

Si les collectivités ont l'obligation d'assurer l'élimination des déchets des ménages, celle des déchets non ménagers – c'est-à-dire des entreprises, artisans, commerçants, administrations, hôpitaux... – relève de leur propre responsabilité. Chaque professionnel doit donc prendre en charge la gestion de ses déchets. Historiquement, le Pays Voironnais a assumé cette fonction puisque la nature de ces déchets les assimilait aux déchets ménagers et qu'ils pouvaient être intégrés dans le service collecte des déchets rendu aux habitants. Aujourd'hui la communauté propose des services spécifiques pour les professionnels. Elle souhaite ainsi clarifier son offre en matière de déchets entre les services aux habitants d'un côté et les obligations des professionnels de l'autre.

Une offre globale professionnelle a donc été créée pour améliorer les services proposés aux professionnels et répondre à l'ensemble de leurs besoins en matière de déchets. L'offre se décline sur 3 niveaux :

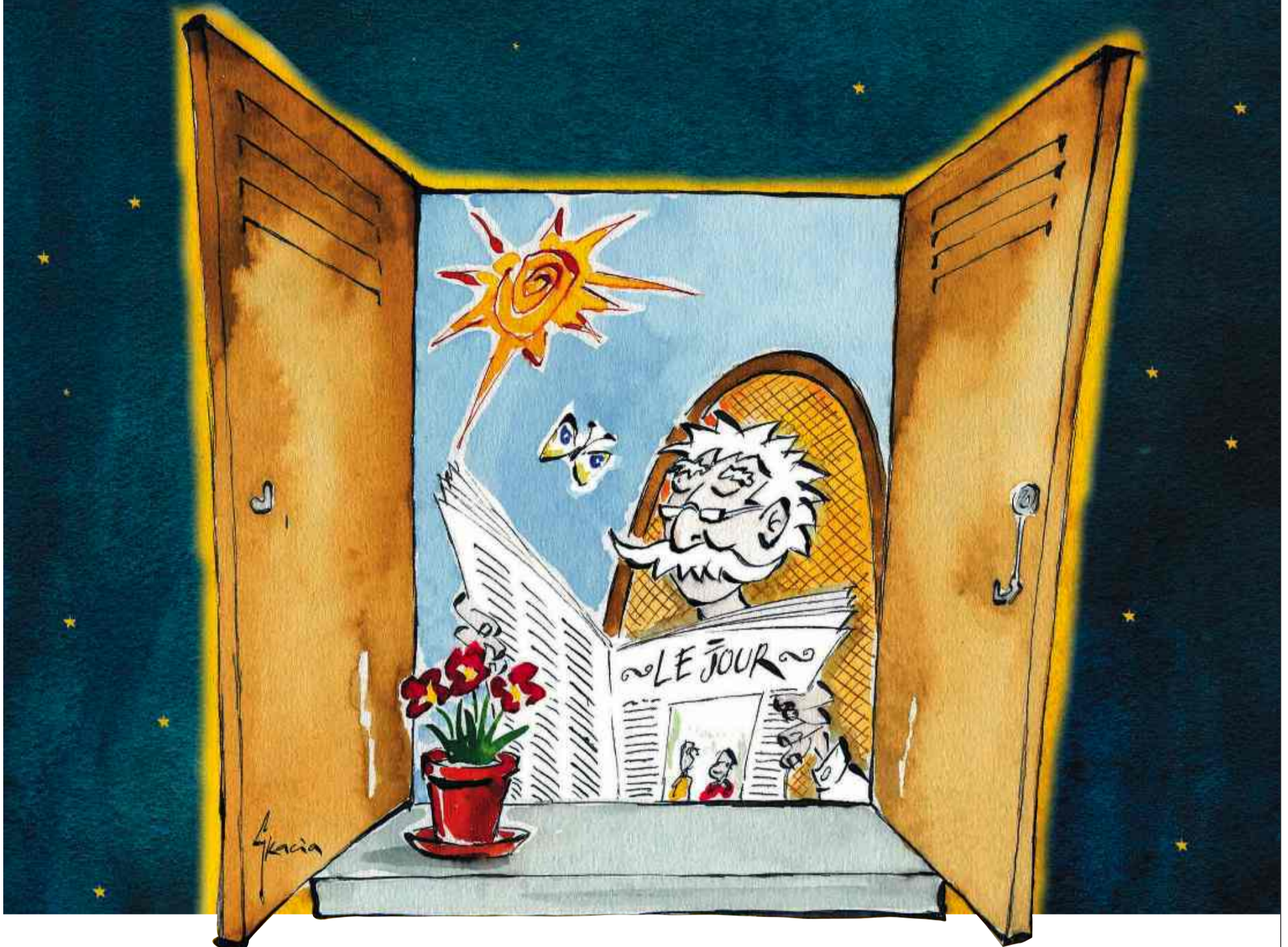
- > la collecte en porte-à-porte,
- > l'accès en déchèteries,
- > la collecte et la réception des toxiques.

L'espace économique de Centr'Alp, concerné par ces nouveaux services, profite donc d'une collecte en porte-à-porte basée sur le tri sélectif de 5 flux de déchets (résiduel, alimentaire, emballages, papier et carton). Pour sa mise en place, les entreprises ont reçu une information leur expliquant l'offre du Pays Voironnais ; des ambassadeurs du tri les ont également rencontrés pour recenser leurs besoins en matière de gestion des déchets. Les entreprises, qui ont choisi de faire appel au Pays Voironnais pour la collecte et le traitement de leurs déchets, ont ensuite été équipées en bacs de collecte. Un accès en déchèteries est également proposé aux professionnels avec différents forfaits.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
Gérard Michel au 04 76 66 18 15
Fax : 04 76 66 11 33.

* Notamment le décret du 13 juillet 1994 qui oblige les professionnels à valoriser leurs emballages et tous les déchets pour lesquels il existe des filières de recyclage ou valorisation.





Maintien à domicile, les clés pour bien vieillir chez soi

Depuis de nombreuses années, le Pays Voironnais se préoccupe de l'avenir de ses aînés. Grâce à plusieurs services complémentaires qu'il a mis en place, il leur offre ainsi **la possibilité de vieillir chez eux**, en toute quiétude. Guichet d'accueil, soins à domicile, aides quotidiennes... tout est là pour faciliter l'avancée en âge.

Depuis 1993, le Pays Voironnais a engagé une politique active en faveur des aînés du territoire. Cette volonté forte de favoriser la vie quotidienne des personnes âgées s'est concrétisée lors de l'actualisation, en 2003, du Projet de territoire. Un volet relatif à l'égalité des chances et à la solidarité territoriale a en effet enrichi le projet initial de la Communauté. Son objectif est de contribuer à maintenir un lien social et d'assurer une certaine forme d'égalité entre les habitants. Le développement de services de proximité pour les personnes âgées et

le renforcement de l'accessibilité de ces services sont donc une priorité pour le Pays Voironnais.

Face à une population âgée en pleine croissance, les services de l'ADPAH (Aide à Domicile aux Personnes Âgées et Handicapées), d'Aides à Domicile, de Lien Bleu et des Soins à Domicile offrent ainsi un dispositif global pour répondre aux besoins des aînés du territoire. Ils misent tous sur la disponibilité, l'écoute et la qualité de service.

Plan du dossier

- Une population âgée en hausse
- L'offre globale du Pays Voironnais
- Des interventions en évolution...
- ... qui misent sur la qualité de service

■ *Propos:* Bernard Gassaud,
Vice-Président chargé de la Solidarité sociale
et familiale

dossier



Une population âgée en hausse

Le Pays Voironnais compte près de 85 000 habitants sur l'ensemble des 34 communes du territoire. Près de 20 % de la population a plus de 60 ans, soit environ 16 800 personnes. Les aînés ont d'ailleurs largement progressé entre les deux derniers recensements. En 1999, la part des 70-74 ans avait augmenté de 62,84 %, celle des 75-79 ans de 37,46 %. Les perspectives démographiques annoncent encore une progression importante de la population âgée d'ici à 2010. Sur le territoire d'action sociale Voironnais-Chartreuse, les plus de 85 ans devraient ainsi doubler en 5 ans.

Cette croissance démographique des aînés est liée à plusieurs facteurs : allongement de la durée de vie, amélioration de la nutrition, amélioration du système de santé... Ainsi, le nombre de personnes âgées aspirant à vivre le plus longtemps possible chez elles augmente tout comme certaines situations de dépendance. Les besoins en matière d'accompagnement et d'aide au maintien à domicile constituent donc des enjeux majeurs. C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération s'investit depuis longtemps, et poursuit son action, pour les personnes âgées.

L'offre globale du Pays Voironnais

L'action du Pays Voironnais en faveur des aînés repose sur une plateforme de services de proximité mise en place dès 1993. L'idée est de placer la personne âgée au cœur d'un dispositif de services complémentaires pour lui apporter la meilleure réponse en fonction de son niveau de dépendance, ainsi que des ressources et aides financières dont elle peut bénéficier. Pour cela, l'ADPAH, Aides à Domicile, le service de Soins à Domicile et Lien Bleu travaillent en complémentarité et en partenariat avec les acteurs locaux (infirmiers, médecins, services sociaux, organismes de retraite, services du Conseil Général...).

Par ailleurs, le Pays Voironnais assure la gestion d'un foyer logement pour personnes âgées depuis 2000. Située sur la commune de Montferrat, la résidence « Plein Soleil » dispose d'une capacité de 60 places.

Contacts

LIEN BLEU

N° tél. indigo : 0 820 000 716

68, boulevard Franklin Roosevelt - 38500 Voiron

Une permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Possibilité de rendez-vous à Voiron, Rives, Tullins et Saint-Laurent-du-Pont, ou à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

ADPAH

04 76 93 17 17

Pour les communes du secteur de Paladru/Val-d'Ainan, ce sont les associations ADMR qui assurent le service.

Renseignements auprès des mairies ou auprès de l'ADMR : 04 76 56 18 18.

AIDES À DOMICILE

04 76 93 17 71

À Voiron, rue Mainssieux.

SERVICE DE SOINS À DOMICILE

04 76 93 17 17

68, boulevard Franklin Roosevelt - 38500 Voiron.

> L'ADPAH

L'ADPAH propose des services de ménage, courses, préparation des repas, aide administrative, à la vie quotidienne... Les aides à domicile assurent également une présence chaleureuse auprès des personnes. L'ADPAH sert aussi d'interface avec les familles et le corps médical. Elle participe également aux actions de coordination engagées par Lien Bleu. Pour adapter, voire améliorer ses services, une démarche d'évaluation de la satisfaction des utilisateurs sera prochainement mise en place.

> Aides à Domicile

L'association mandataire Aides à Domicile apporte les mêmes services que l'ADPAH, mais sur des plages horaires plus souples (nuit, week-ends, intervention ponctuelle ou de longue durée).

> Soins à Domicile

Les aides-soignantes et l'infirmière coordinatrice interviennent pour des soins d'hygiène corporelle. Elles travaillent en partenariat avec les infirmières libérales pour les soins techniques, ainsi qu'avec les référents du Conseil Général pour les situations de grande dépendance.

> Lien Bleu

Lien Bleu est un guichet unique d'accueil pour répondre à toutes les questions liées à l'avancée en âge, sur des thèmes divers (vie associative, clubs de loisirs, citoyenneté, accès au service de maintien à domicile ou aux établissements d'accueil, aides financières...). Lien Bleu a également pour mission de coordonner l'action des professionnels autour de réseaux et projets communs, et anime aussi des groupes d'information sur différents sujets. Lien Bleu organise aussi des actions de prévention auprès des retraités sous forme de forums et de conférences.



Isabelle Delphin-Poulat, Auxiliaire de vie

J'exerce depuis plus de 10 ans le métier d'auxiliaire de vie, et je fais partie de l'équipe de l'ADPAH depuis 1997. Durant ces quelques années, le métier a beaucoup changé. Avant, les personnes chez lesquelles on intervenait disposaient encore de beaucoup d'autonomie. Si bien qu'on les aidait surtout dans des gestes de la vie ordinaire comme l'entretien ou les courses. Aujourd'hui, on constate une évolution des situations des personnes. Le vieillissement, bien sûr, mais aussi une montée de la grande dépendance, des cas d'hospitalisation à domicile suite à des accidents cardio-vasculaires par exemple, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou encore des accompagnements en fin de vie. Notre intervention concerne dorénavant des actes essentiels de la vie. Nous les aidons à la toilette, à la mobilisation en les aidant à marcher, à s'habiller, au transfert d'un fauteuil à un autre, à la stimulation pour manger et boire, et aussi à essayer de les faire sortir de leur isolement. Avec notre équipe, la famille et la personne, nous évaluons aussi les besoins réels en matière d'aide. Nous devons pouvoir réaliser un diagnostic des situations ; la personne peut changer dans son quotidien et il faut savoir réagir, voire adapter le plan d'aide. C'est vrai que notre métier est plus valorisant. Dans la chaîne de maintien à domicile, nous sommes un petit maillon mais qui, de par la durée et la fréquence de nos interventions, est indispensable au quotidien de la personne. On crée un climat de confiance, on dialogue, on lui apporte un soutien moral en rompant sa solitude. Je crois qu'il faut une vraie vocation pour faire ce métier. On ne peut pas s'improviser auxiliaire de vie comme ça ; il faut déjà être bien dans sa vie personnelle mais aussi avoir envie d'aider les autres. J'essaie pour ma part d'apporter le plus que je peux aux personnes dont je m'occupe ; et je crois qu'elles le ressentent.

Des interventions en évolution...

Les interventions en matière de maintien à domicile, tout comme l'organisation du service et les compétences du personnel, ont dû s'adapter à l'évolution de la dépendance. En effet, l'entrée dans les établissements se fait de plus en plus tardivement. En conséquence, les personnes souhaitent et restent le plus longtemps possible chez elles. Les prestations sont donc plus importantes à la fois dans la durée et dans la nature de l'intervention.

Par ailleurs, le contexte législatif bouleverse aussi depuis quelques années le cadre des prestations d'aides et maintien à domicile. Différents dispositifs cherchent en effet à favoriser le maintien des personnes chez elles et se traduisent ainsi par des interventions plus importantes.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, en lien avec l'évolution du niveau de dépendance des personnes aidées, génère notamment une augmentation de l'activité des services de maintien à domicile. La durée des interventions est allongée; les prestations de gardes de nuit et de week-ends sont développées. Cette évolution devrait encore se renforcer par la hausse significative du nombre de personnes de plus de 85 ans à l'horizon 2010.



... qui misent sur la qualité de service

Dans ce contexte, le Pays Voironnais s'adapte régulièrement aux besoins des personnes pour assurer des prestations de qualité. Deux actions majeures sont notamment suivies :

- > assurer une prestation dans la continuité avec des interventions la nuit, les week-ends, des remplacements immédiats, et aussi plusieurs passages par jour ;
- > former régulièrement le personnel pour perfectionner ses compétences et lui apporter des connaissances sur des thèmes précis (prévention des accidents et gestes d'urgence, ergonomie, relation d'aide et d'écoute, troubles du comportement...). Les aides à domicile suivent donc un plan de formation adapté à leur métier; le personnel d'encadrement est spécifiquement formé à l'accompagnement du personnel et des familles, mais aussi aux recrutements pour faciliter l'embauche de personnel qualifié dans ses capacités et dans ses qualités personnelles et humaines.

Parallèlement à l'évolution des besoins des personnes aidées et à celle du contexte législatif concernant les services de maintien à domicile, le Pays Voironnais poursuivra donc ses évolutions. L'objectif sera toujours d'améliorer la qualité de ses prestations – ADPAH, Aides à Domicile, Soins à Domicile, Lien Bleu – afin de mieux accompagner les personnes âgées ou handicapées dans leur quotidien. Les partenariats avec l'ensemble des acteurs médico-sociaux seront aussi poursuivis et développés.

- 20 % de la population du Pays Voironnais a plus de 60 ans dont :
 - 45 % entre 60 et 69 ans
 - 36 % entre 70 et 79 ans
 - 14 % entre 80 et 89 ans
 - 5 % de 90 ans et plus
- 185 628 heures de travail de l'ADPAH en 2005, soit 59 % d'évolution en 10 ans dont 37 % ces 5 dernières années
- 200 aides à domicile intervenant auprès de 1 373 personnes, dont 517 dans le cadre de l'APA
- 128 027 heures de travail en 2005 (contre 33 000 heures en 1993) de l'association mandataire auprès de 668 personnes par 286 employées de maison
- un équivalent de 10 945 journées réalisées en soins à domicile auprès de 50 personnes
 - 583 personnes en 2005 pour le CLIC (contre 161 en 2002, année de sa création).



Quelques repères...

- ▶ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) remplace, en 2001, la Prestation Spécifique Dépendance et permet d'obtenir une aide financière pour compenser la perte d'autonomie de la personne.
- ▶ La mise en place du CESU (Chèque Emploi Service Universel) facilite le paiement des prestations de services à la personne, comme celles relatives au maintien à domicile. Ce mode de paiement est bien sûr accepté par l'ADPAH et le service mandataire Aides à Domicile.



Propos Propos



Bernard Gassaud

Vice-Président chargé de la Solidarité sociale et familiale

Organiser le présent et anticiper l'avenir

Le maintien à domicile est issu d'une synergie, parfois complexe, de différents services ou prestations pour aider la personne âgée dans sa vie quotidienne. Sur le territoire du Pays Voironnais, ce service est partagé par différents acteurs, intervenant dans le cadre de leurs compétences propres ou sur des secteurs géographiques particuliers. Il s'agit des communes, qui peuvent gérer par exemple des foyers logements, du Département qui octroie l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de l'intercommunalité et des associations.

Toujours est-il que, quelle que soit la structure concernée, le système fonctionne aussi sur le mode de la cohésion et la collaboration. C'est d'ailleurs pourquoi le Pays Voironnais ne se départit pas d'une vision globale de l'action gérontologique. Son souci est d'assurer globalement l'existence de tous les dispositifs pouvant répondre au plus grand nombre de situations de maintien à domicile, et ce, que ce soit géré directement par la Communauté ou assuré par d'autres acteurs.

Dans ce souci de vision globale, le Pays Voironnais réfléchit aux actions ou aux nouveaux dispositifs qui seraient utiles pour compléter le panel de services existant. Les pistes en réflexion à ce jour :

- > sur le logement. Le développement de logements équipés d'une domotique performante et/ou accompagnés d'unités de services partagés pourrait être une piste de travail; cette réflexion est intégrée dans le cadre du Programme Local de l'Habitat;
- > sur la continuité du service. Le Pays Voironnais souhaite en effet proposer des prestations 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le service pourrait être ainsi développé par des gardes itinérantes de nuit, un système structuré de portage de repas sur l'ensemble du territoire...
- > sur un prolongement du maintien à domicile. Il s'agirait ici de créer des structures d'accueil de jour permettant de décharger ponctuellement les aidants familiaux sans lesquels le maintien à domicile serait impossible;
- > sur l'évaluation des besoins. Pour anticiper sur les futures actions à mettre en place, la Communauté pourrait créer, via Lien Bleu, un observatoire des besoins sociaux du territoire Voironnais-Chartreuse. Cela permettrait aussi d'impulser des projets avec les partenaires et les collectivités en fonction des besoins recensés.

en chiffres

en chiffres

infos pratiques

Environnement

Le Pays Voironnais fête le Développement Durable



Initiées en 2001 par Éco-Emballages, les Recyclades sont l'occasion, durant une semaine, de mettre l'accent sur la **préservation de notre environnement**. Cet événement se déroule dans le cadre de la **Semaine du Développement Durable**, du 27 mai au 4 juin... Les services Collecte-Recyclage et Transport de la Communauté du Pays Voironnais s'associent tout naturellement à cette initiative. Au programme...

Durant cette semaine, engagez-vous au travers de 4 gestes simples :

- Je trie mes emballages : parce que trier permet de recycler et ainsi d'économiser des ressources naturelles et de réduire l'émission de CO₂.
- Je ne jette rien dans la nature : les déchets, quels qu'ils soient, mettent du temps à se dégrader. Une boîte en aluminium met 100 ans à disparaître et le verre 4000 ans... Abandonnés dans la nature, certains déchets peuvent polluer les sols et l'eau.
- J'utilise un panier pour faire mes courses : en 2004, grâce à la mise en place par les distributeurs de sacs réutilisables, 4 milliards de sacs de caisses jetables ont été économisés (sur les 15 milliards consommés en France chaque année).
- J'utilise les transports en commun : un bus pollue 10 à 20 fois moins qu'une voiture par personne transportée. Selon l'ADEME, un déplacement d'une personne en voiture particulière produit en moyenne 60% de gaz carbonique en plus, 13 fois plus de monoxyde de carbone et 5 fois plus d'hydrocarbures imbrûlés qu'un déplacement en autobus, en considérant à la fois les nuisances à la personne transportée et les nuisances totales.

Durant cette semaine, les services Transport et Collecte-Recyclage seront présents sur le terrain pour informer les habitants des bienfaits de leur action sur l'environnement. Lutte contre la pollution, les consignes de tri, le recyclage, mais aussi l'impact environnemental de la collecte sélective : une occasion toute trouvée de montrer que nous sommes tous responsables de notre environnement.

Au programme : visites commentées, documentations, animations, jeux, cadeaux à gagner sur les marchés du Pays Voironnais... L'occasion de porter l'autocollant « J'agis pour l'environnement » et de tester vos connaissances en répondant à quelques questions d'un quiz événementiel pour apprendre tout en s'amusant...

Notre présence sur les marchés du Voironnais

- **Service Collecte :** samedi 27 mai : marché de Moirans ;
- **Service Collecte et Transport :** mercredi 31 mai : marché de Voiron ;
- **Service Collecte :** jeudi 1^{er} juin : marché de Rives ;
- **Service Collecte :** vendredi 2 juin : marché de Voreppe ;
- **Service Collecte :** samedi 3 juin : marché de Tullins.

Le site écologique de La Buisse ouvre ses portes

Vous pourrez visiter les centres de tri et de compostage les lundi 29 mai, mercredi 31 mai et vendredi 2 juin. Départs des visites : 9h, 10h, 14h, 15h. Durée de la visite : 2h environ. Inscription et visite gratuite, sur simple appel au : **0800 508 892**. **Attention**, la date limite des inscriptions est fixée au mercredi 24 mai 2006.

Le chariot durable !

Des membres du comité citoyen seront présents dans la galerie marchande du magasin Carrefour de Voiron durant cette semaine, du lundi 29 mai au samedi 3 juin 2006, afin de sensibiliser les citoyens-consommateurs sur la réduction des déchets dès l'acte d'achat. Ainsi, sur le thème « *Consommons*

autrement, consommons malin », un chariot classique et un chariot éco-citoyen seront constitués pour faire la différence.

Un jeu-concours pour nos artistes en herbe !

Dans le cadre des Recyclades, la Communauté a organisé un concours destiné aux classes de CE2-CM2 des écoles du Pays Voironnais. Quinze classes ont créé des affiches autour du tri et du recyclage ou sur les bons gestes permettant de réduire les déchets. Un jury se réunira dans les prochains jours pour désigner les 3 affiches gagnantes... Quelles que soient les décisions, ces petits créatifs seront tous gagnants car toutes les classes, près de 400 enfants, pourront assister le 1^{er} juin 2006 à la salle des Fêtes de Voiron à un spectacle théâtral sur les thèmes du tri et du recyclage. Une façon ludique d'approfondir le travail scolaire effectué par tous les professeurs. Merci aux enfants d'avoir participé...

Trier ses emballages, ramasser un papier par terre, ou encore utiliser les bus, c'est faire un geste utile pour soi, pour les autres et pour l'environnement. Adoptons les bons gestes et venez nous rejoindre pendant la Semaine du Développement Durable. ■



Manifester votre engagement en faveur de l'environnement !

Lors des « Recyclades 2006 », vous êtes invités à porter l'autocollant « J'agis pour l'environnement » illustré du Point Vert pour manifester votre soutien à l'environnement. Il vous sera remis pendant toutes les animations Recyclades. En 2005, 35 000 entreprises ont versé au titre du Point Vert la somme de 403 millions d'euros. Selon Éco-Emballages, cette somme a permis l'équipement de 32 000 communes adhérentes au programme de tri sélectif et par conséquent de desservir 59 millions d'habitants en 2005.



en bref

Vous venez d'emménager dans le Pays Voironnais ou vous allez bientôt partir ?

Les conteneurs de collecte sont mis à disposition par le Pays Voironnais. Ils sont numérotés et attribués à une propriété particulière. Aussi, en cas de déménagement, les poubelles restent sur place pour les prochains occupants.

N'hésitez pas à informer le service Collecte, au numéro vert, de vos départs ou arrivées sur le Pays Voironnais. Les nouveaux habitants qui ne seraient pas encore équipés de conteneurs doivent en faire la demande au **0 800 508 892**. Seule la poubelle des déchets résiduels restera à leur charge, mais **devra être conforme à la réglementation en vigueur** (norme AFNOR). Pour plus de renseignements, au même numéro.

Vous ne pourrez pas vous rendre sur les marchés prévus pendant les Recyclades ?

Vous pourrez rencontrer le service Collecte et Recyclage le mercredi 17 mai sur le marché de Voiron (sauf en cas d'intempéries).

Déchèteries : la mise à jour commence...

Le Pays Voironnais a commencé les changements des panneaux des 8 déchèteries pour adopter la bonne orthographe.



En effet, l'Académie Française a choisi la forme la plus simple et la plus conforme à l'esprit de la langue en orthographiant « déchèterie » et non « déchetterie ».

infos pratiques

Alimentation en eau potable

Eau potable : que payez-vous ?

L'eau ne coule pas de source et quand elle vient à manquer, nous nous en rendons compte... Derrière le geste « banal » du verre d'eau que vous buvez, se cache **un dispositif complet d'intervenants** que vous payez au travers de votre facture d'eau. Mais en fait, **que payez-vous exactement ?**

Nous nous attachons ici à détailler les lignes de la facture qui concernent l'eau potable et non l'assainissement.

L'eau à l'état naturel est gratuite mais son prélèvement lorsqu'elle est pompée, son traitement lorsqu'il faut la rendre potable, son stockage, son contrôle avant distribution et enfin son transport pour l'acheminer à domicile sont autant d'éléments qui conditionnent son prix. Explications...

Sous le libellé Eau Potable : ce que vous payez ? et à qui ?

La facture d'eau comprend :

L'abonnement : c'est une part fixe établie en fonction du diamètre du compteur utilisé par l'abonné (le diamètre est choisi en fonction des besoins des ménages).

La consommation : c'est une part variable calculée en fonction des volumes d'eau consommés par l'abonné et du prix unitaire d'un mètre cube d'eau.

Les prix sont fixés par les élus communautaires et calculés pour équilibrer les dépenses liées au fonctionnement du service.

Le Service de l'Eau perçoit l'intégralité de l'abonnement « eau » ainsi que le montant hors taxe des volumes d'eau consommés.

Les recettes ainsi perçues servent à financer le fonctionnement du service, notamment l'accueil et le suivi des abonnés et toutes les opérations nécessaires entre le prélèvement de l'eau brute dans son milieu naturel et la distribution d'une eau potable à votre robinet : le captage à la source ou le pompage de l'eau brute, son traitement et sa désinfection, son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage, les analyses de suivi de qualité de l'eau, le transport à travers le réseau de distribution jusqu'aux abonnés, les opérations de surveillance et de maintenance des ressources et des réseaux.

Les recettes couvrent seulement une partie des investissements réalisés pour l'entretien régulier du réseau, les améliorations et les extensions (cf. *Journal du Pays Voironnais*, n° 132 - mars 2006) car ces derniers bénéficient également de subventions, attribuées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil général de l'Isère.

En 2006, les tarifs moyens HT appliqués sur les 20 communes gérées en régie directe sont 28,30 euros pour l'abonnement et 0,80 euro pour 1 mètre cube d'eau.

DETAIL DE VOTRE FACTURE :				Référence (abonné(e)) : 5 030 192800 42370 Nom abonné(e) :				
Compteur	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Sous-totaux HT	Taux de T.V.A.
1 332881	2176	2151	25	25				
2								
3								
EAU POTABLE							21,70	
Abonnement (compteur diam. 15)				0,08	23,18800	1,95		5,5 %
Consommation				25	0,78990	19,75		5,5 %
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES							28,64	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF								
Consommation Assainissement				25	0,75250	18,82		5,5 %
Abonnement branchement				0,08	23,39000	1,97		5,5 %
ASSAINISSEMENT (STATION)								
Consommation Station épuration				25	0,31430	7,85		5,5 %
ORGANISMES PUBLICS							8,75	
Redevance Pollution				25	0,28000	7,50		5,5 %
Redevance prélèvement (Ressource)				25	0,05000	1,25		5,5 %
Montant de la facture H.T. :							59,09	
Montant de la T.V.A. :							3,25	
MONTANT DE LA FACTURE T.T.C. :							62,34	

Sous le libellé Organismes Publics : ce que vous payez ? et à qui ?

La «Préservation des ressources» (libellé «Redevance prélèvement (Ressource)») et la «Lutte contre la pollution» (libellé «Redevance pollution») sont deux redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, dont le montant est calculé sur la base des volumes consommés.

Les tarifs sont déterminés par l'Agence de l'Eau chaque année. En 2006, leurs montants sont identiques sur l'ensemble des communes du Pays Voironnais : 0,28 euro/m³ pour la redevance «pollution» et 0,05 euro/m³ pour la redevance «prélèvement»¹.

Les redevances sont prélevées par le Service de l'Eau et reversées intégralement à l'Agence de l'Eau. Ces redevances servent ensuite à financer les investissements des collectivités locales pour les actions en lien avec la protection des ressources en eau, la lutte contre la pollution ou le renforcement

ou l'extension des réseaux d'eau, par le biais de subventions allouées par l'Agence de l'Eau aux collectivités locales, aux industriels ou aux exploitations agricoles.

L'État

L'ensemble des services et redevances liés à l'eau potable (abonnement, consommation et redevances) est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux unique de 5,5 % des montants facturés.

Cette taxe, fixée par l'État, est perçue par le Service de l'Eau qui la reverse ensuite intégralement à l'État.

Un budget équilibré

Le Service de l'Eau est un service public à caractère industriel et commercial. Il dispose de son propre budget, autonome par rapport au budget général de la Communauté. Il se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Relève de compteurs : c'est parti sur Voiron

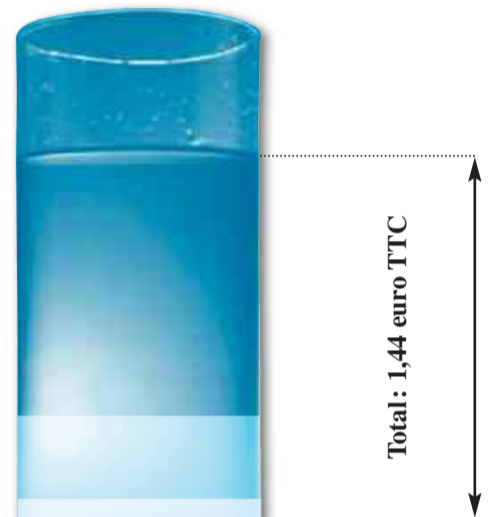
Durant le mois de mai, le personnel du Service de l'Eau du Pays Voironnais va relever les compteurs d'eau sur la commune de Voiron. Nous vous remercions par avance de bien vouloir faciliter leur intervention en rendant vos compteurs accessibles.



110 mètres de conduite d'eau ont été posés sur la Commune de Chirens, au hameau le Faverge, dans le cadre d'une opération d'extension du réseau d'alimentation en eau. Coût des travaux : 6 000 euros.

Le coût moyen d'un mètre cube d'eau

Pour un foyer consommant 120 m³ d'eau par an, le coût moyen d'un mètre cube d'eau (comprenant l'abonnement et la consommation) est de :



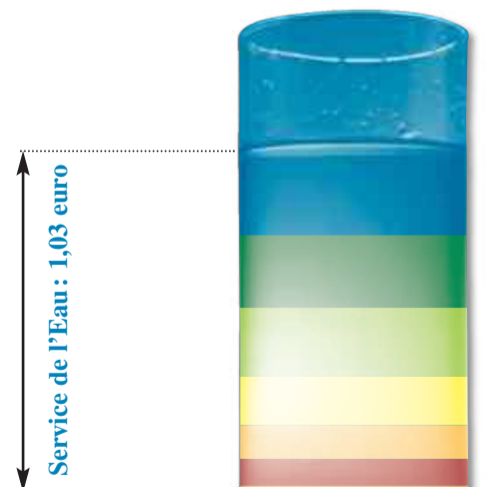
Service de l'Eau : 1,03 euro.

Agence de l'Eau : 0,33 euro (dont 0,05 euro pour la protection de la ressource en eau et 0,28 euro pour la lutte contre la pollution).

État : 0,08 euro (dans le cadre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Total : 1,44 euro TTC.

Plus de 28 % du prix de l'eau est constitué de taxes.



Service de l'Eau (1,03 euro) :

- 0,24 euro : charges générales de fonctionnement (entretien du matériel, bâtiments, téléphone, affranchissement, assurances, communication, etc.).

- 0,22 euro : salaires et rémunérations.

- 0,22 euro : investissement.

- 0,15 euro : fournitures d'exploitation (tuyaux, vannes, compteurs, électricité, carburants, produits de traitement, etc.).

- 0,10 euro : cotisations patronales et formation.

- 0,09 euro : charges financières (intérêts d'emprunts, Fonds Solidarité Eau, etc.).

- 0,01 euro : impôts fonciers.

1. Tarif 2006 pour les communes gérées directement par le Pays Voironnais en 2005.

Transports et déplacements

Améliorer la sécurité : des travaux sont engagés

La création du réseau de transport du Pays Voironnais a supposé la réalisation de travaux sur les communes traversées par les lignes du réseau durant l'été 2004. Depuis, d'autres travaux d'aménagements ont été effectués et sont planifiés. **Zoom sur un chantier lié à la sécurité des piétons.**

A l'occasion de la première vague de travaux, le carrefour du Viaduc sur Voiron a été réaménagé pour permettre la création d'une voie de bus dédiée sur l'avenue Georges Frier, en direction de la gare routière.



Avenue Georges Frier

Courant avril-mai 2006, le portail d'entrée des anciens bâtiments de la Banque de France sera ouvert et les piétons seront invités à emprunter un chemin aménagé dans le parc, le long du mur d'enceinte, pour ressortir sur le boulevard du Mail.

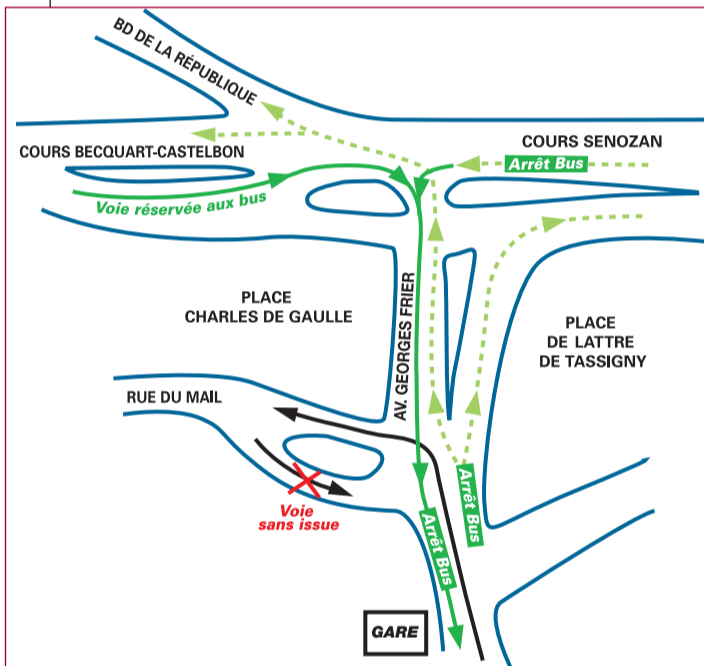
Courant juillet, la largeur du trottoir en bordure des commerces sera portée à plus de 2 mètres.

D'un montant total de 90 000 euros TTC, les travaux sont pris en charge à hauteur de 44 % par le Pays Voironnais et 56 % par la Ville de Voiron.

Les travaux en chiffres

450 000 euros ont été consacrés en 2005 aux travaux d'aménagement sur le réseau urbain et interurbain depuis la création du service: aménagement de quais, d'arrêts de bus, installation d'abribus.

Tous ces aménagements ont pour objectif d'améliorer la sécurité des clients et l'accessibilité aux véhicules.



La création de cette nouvelle voie a alors renforcé un point sensible existant: la problématique du cheminement piéton sur le trottoir qui borde les commerces situés sur l'avenue Georges Frier. La Communauté du Pays Voironnais et la Ville de Voiron ont alors décidé d'engager ensemble des travaux pour sécuriser la circulation des piétons des deux côtés de l'avenue: côté commerces et anciennement Banque de France. Portés par la Ville de Voiron au titre des aménagements de voiries et par le Pays Voironnais pour son action dans le domaine des transports, les travaux vont se dérouler en deux temps.

Mieux se déplacer demain

Obligatoire dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU) est engagée depuis mars 2004, de manière volontaire sur notre territoire qui compte 85 000 habitants (cf. *Journal du Pays Voironnais* n° 112 mai 2004).

Un PDU: c'est quoi ?

Il s'agit d'un document cadre qui fixe les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement à l'échelle du Pays Voironnais.

Pourquoi ?

Il a pour objectif de favoriser un usage coordonné de tous les modes de déplacement (voiture, transports en commun, marche à pied, vélo...) ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

Comment ?

Le Pays Voironnais a souhaité construire ce Plan de Déplacements en concertation

avec les acteurs du territoire afin de faire partager les futures actions qui vont en découler. Un comité de concertation a ainsi été créé: il compte 450 personnes et rassemble les citoyens, le monde économique, les groupements d'usagers, les entreprises, les associations, les transporteurs, les membres du Conseil de Développement, les directeurs d'établissement scolaire... Il se réunit aux étapes clés d'élaboration du document.

En savoir plus

Vous trouverez, jointe au présent journal, une plaquette synthétisant les deux premières étapes de la démarche menées avec le comité de concertation: le *diagnostic*, soit un état des lieux complet de la problématique des déplacements, et les *enjeux* du Plan de Déplacements.

Ces éléments sont également disponibles sous forme synthétique ou dans leur intégralité sur www.paysvoironnais.com, dans la rubrique *Nos documents en ligne*.

Les prochaines étapes:

Automne 2006:

Validation des actions retenues dans le cadre du projet par les élus.

Début 2007:

Finalisation du projet et des actions retenues, programmation des actions, évaluation des coûts.

Printemps 2007:

Validation définitive du projet et adoption du Plan de Déplacements Urbains, après enquête publique.



ce qui fait débat

Le Haut Débit en Pays Voironnais : un pari pour l'économie et l'emploi !

Gadget pour jeux électroniques ou **choix structurant pour notre développement économique** local ? Refuser aujourd'hui le Haut Débit, c'est un peu comme si nous avions refusé l'électricité au siècle dernier !!!!

Savez-vous qu'une zone économique comme Champfeuillet à Voiron n'est actuellement pas desservie par le Haut Débit ? Seuls les habitants de Voiron-centre bénéficient aujourd'hui de l'ADSL Haut Débit (2Mb).

Anticiper pour gagner !

L'aménagement du territoire, c'est-à-dire la politique au sens noble du terme, ne se réduit pas à la gestion du quotidien mais elle s'inscrit dans le long terme des évolutions et le propre d'un homme politique est bien de les anticiper.

À défaut la politique se réduit à du bricolage, à de la gesticulation sans perspective et à l'affrontement de petites ambitions personnelles...

Or, on se trouve aujourd'hui face à une mutation technologique d'une importance considérable : depuis des siècles, toutes les grandes révolutions technologiques qui ont transformé notre société, l'ont été à base énergétique (le moulin, l'électricité, le pétrole...).

Aujourd'hui, avec l'informatique, nous sortons de cette phase : « *Les moteurs de l'économie et de la société se déplacent de l'énergie vers l'immatériel, c'est-à-dire l'information, le savoir, la recherche, l'organisation, les services...* » Nous sortons du Néolithique !

L'enjeu pour le Pays Voironnais est donc bien d'anticiper, de gagner 10 ou 20 ans sur les autres territoires en permettant aux entreprises actuelles de disposer de l'outil le plus performant pour leur développement. Mieux encore, de se donner la capacité d'attirer sur notre territoire, demain sur le parc outdoor de Centr'Alp 2, les entreprises technologiques les plus performantes avec à la clé des centaines ou des milliers d'emplois !

Le Haut Débit pour tous...

Le projet du Pays Voironnais est de développer sur l'ensemble du territoire une infrastructure basée sur la fibre optique, avec un objectif ambitieux : fournir au minimum 2 Mb symétriques aux utilisateurs.

Pour comprendre...

Ne vous laissez pas impressionner par un vocabulaire technique : tout est en fait très simple ou presque... L'ADSL c'est 512 kb minimum jusqu'à 10 Mb (1Mb = 1 024 kb). L'objectif du Pays Voironnais est d'offrir du très Haut Débit : de 2 Mb jusqu'à 10 Mb en ouvrant le marché à tous les opérateurs, dont France Télécom naturellement.

La participation du Pays Voironnais dans le cadre d'une concession est estimée aujourd'hui à 3 500 kilos euros pour un projet global de 10 millions d'euros, le choix du délégataire, *via* un appel d'offres, devant s'opérer à la fin de cette année.

En contrepartie de cette mise en concurrence, grâce à des tarifs inévitablement beaucoup plus faibles, les économies réalisées par les ménages et les entreprises sont évaluées à 2,5 millions d'euros par an !!!

Mais au-delà des besoins des entreprises, c'est demain toute la domotique et le service aux personnes qui seront concernés : téléalarme pour les personnes âgées, assistance médicale à domicile, télétravail, enseignement à distance, télévision numérique, etc.

« Donner l'accès à l'Internet à Haut Débit est un choix crucial et fondateur pour une Communauté d'agglomération. Si une entreprise n'est pas raccordée, elle est d'ores et déjà pénalisée aujourd'hui et n'existera sans doute plus demain », écrit Claude Belot¹.

Il est urgent de se presser car le seul avantage concurrentiel durable... C'est d'innover et toujours d'anticiper ! ■



Claude Mahier, Directeur Général du Pays Voironnais

LE DROIT AU LOGEMENT : UN DROIT FONDAMENTAL



Le droit au logement est l'un des droits fondamentaux avec l'emploi, la santé et l'éducation, pour avoir des conditions de vie décentes.

En diverses occasions, le groupe Démocratie et Solidarité s'est exprimé sur cette question en insistant sur le fait que l'offre doit être suffisamment diversifiée pour répondre aux besoins de tous, ceci en tenant compte des charges de famille et des conditions de ressources des demandeurs.

Force est de constater, que devant la flambée des prix de l'immobilier due en particulier à l'inflation foncière, la réponse de la CAPV au travers du Plan Local de l'Habitat (PLH) est inappropriée et pire sera à terme inefficace.

Inappropriée car en dehors de l'accession dont ne s'occupent pas directement les communes ni la CAPV, l'objectif du PLH est de 10% de logements locatifs sociaux. Je rappelle que l'Abbé Pierre est intervenu à l'Assemblée Nationale pour défendre la règle des 20% prévue par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU).

Inefficace car il n'y a pas de contraintes pour les communes qui n'atteignent pas les 10% de logements locatifs sociaux prévus au PLH du Pays Voironnais. Il s'agit dans les faits d'un simple vœu.

Les élus de Démocratie et Solidarité pensent que sur son territoire la CAPV doit tendre à réaliser la mixité urbaine et sociale dans la loi SRU.

Il faut une diversité de logements aussi bien en locatif qu'en accession à la propriété. Les solutions existent, les bailleurs sociaux et les promoteurs peuvent apporter leur savoir-faire.

Certaines communes de la CAPV expérimentent déjà le Prêt Locatif Social (PLS), complémentaire de l'offre sociale classique du parc HLM.

Nous pouvons développer l'accession sociale avec un produit comme la location-vente avec le Prêt Social de Location Accession (PLSA). En permettant aux particuliers d'accéder à la propriété, nous améliorerons de façon durable leur condition de vie. Les pistes sont multiples et pour les suivre, il faut simplement mettre du terrain à leur disposition à un prix conciliable avec l'objectif recherché.

Un terrain non constructible qui vaut par exemple 1 euro le m² devient constructible quand la collectivité locale a réalisé avec l'argent public les réseaux de proximité (eau potable, assainissement, électricité...) et qu'elle le classe « constructible » au Plan local d'Urbanisme, il vaut alors 100 fois plus au m².

La collectivité qui supporte les investissements ne récupère même pas une partie de la plus-value payée par le propriétaire, c'est l'État qui perçoit cette forme d'impôt.

Les élus de Démocratie et Solidarité pensent que l'argent public doit profiter au plus grand nombre, c'est pour cela que nous faisons le choix politique de proposer la mise en place d'une politique foncière volontariste visant à limiter le prix des terrains ou du moins à mettre sur le marché, du terrain à un prix permettant la politique du logement que nous proposons.

Les 9 millions d'euros prévus pour l'ADSL (Internet Haut Débit) nous semblent plus prioritaires dans le logement. C'est le débat que nous voulons ouvrir et ce choix nous devons le faire avec les habitants du Pays Voironnais.

Pour Démocratie et Solidarité
Le président Alain Di Nola

Rencontres
du Pays Voironnais

Le mardi 23 mai prochain, de 19h00 à 21h00, à la salle des Fêtes de Voiron

la Communauté du Pays Voironnais invite André Comte Sponville, philosophe, auteur de nombreux ouvrages et publications universitaires, à débattre avec vous sur le thème :

Mondialisation et civilisations : Toutes les civilisations se valent-elles ? Quelles valeurs pour notre siècle ?

Le même jour, à 17h30, André Comte Sponville dédicacera ses ouvrages à la librairie Chemain.

1. Sénateur, auteur du rapport « Internet Haut Débit et les collectivités territoriales ».

EXPOSITION
 ET AUSSI II RENDEZ-VOUS ARTISTIQUES
 ANNICK LEROY - 1^{ER} OCTOBRE
 30 AVRIL - A NE PAS MANQUER!



- > EN MAI, JUIN ET SEPTEMBRE
TOUS LES WEEK-ENDS
ET JOURS FÉRIÉS DE 14 H À 18 H.
- > EN JUILLET ET AOÛT
TOUS LES JOURS DE 15 H À 19 H.

LA GRANGE DIMIÈRE
 UN LIEU D'EXCEPTION PROCHE DU LAC DE PALADRU
 À VOS PROGRAMMES...

La Grange Dimière devient le décor des céramiques enfumées d'Annick Leroy. L'expo devient aussi le théâtre de spectacles vivants et s'associe à des créations en danse, lecture contée et théâtre. Originalité garantie!

COMMENT VENIR

- > À 18 KM DE VOIRON
- > À 3 KM DE CHARAVINES



> SPECTACLE VIVANT « LE MESSAGE DES SILENCES »

COMPAGNIE CASALIUS

- > 2 JUILLET À 17 H
- > 9 JUILLET À 17 H

> DANSE CONTEMPORAINE

COMPAGNIE COLETTE PRIOU

- > 18 JUIN À 17 H
- > 16 JUILLET À 17 H
- > 17 SEPTEMBRE À 16 H

> LECTURE À VOIX HAUTE « LE PORT DE LA MER DE GLACE »

ASSOCIATION (DE BOUCHE À OREILLE)

- > 13 JUILLET À 18 H 30
- > 21 JUILLET À 18 H 30
- > 28 JUILLET À 18 H 30
- > 4 AOÛT À 18 H 30
- > 11 AOÛT À 18 H 30
- > 18 AOÛT À 18 H 30

Rhône-Alpes
 isère
 Plus grande du nord!
 DESTINATION ISERE

Pays Voironnais
 Communauté du Pays Voironnais

Renseignements 04 76 06 60 31 ou 04 76 05 00 38
 www.paysvoironnais.info